

Pour nous écrire

CS 70218
46004 CAHORS Cedex

Le 30 décembre 2025

Pour nous appeler

05.65.23.30.31

Votre contact
Service

Lydie VIDAL
Action Sociale
aides-financieres-as@caf46.caf.fr

MADAME LA CO-PRESIDENTE
ASSOCIATION LA FARANDOLE
LE BOURG
46170 L'HOSPITALET

Objet :

Evaluation des services rendus (mise à disposition de locaux à un gestionnaire de structure d'accueil de jeunes enfants) **au titre de l'année 2025**



Madame la Co-Présidente,

L'indice du coût de la construction étant passé de 2205 à 2086 entre le 2ème trimestre 2024 et le 2ème trimestre 2025, (soit une baisse de - 5,40 %), nous autorisons l'association, gestionnaire de la structure d'accueil de jeunes enfants, à valoriser pour l'exercice 2025, la mise à disposition de locaux à titre gratuit, sur la base d'un loyer mensuel plafond fixé à :

1 736,40 €

Attestation établie en tenant compte de l'état actuel des informations relatives au nombre de m² occupés et au nombre de places agréées.

Point particulier : les locaux scolaires ne pouvant pas être loués (puisque affectés à l'Education Nationale), leur mise à disposition ne doit pas donner lieu à une valorisation.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez recevoir, Madame la Co-Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

La Responsable d'Action Sociale,

Céline BRAUNN